

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt huit avril à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINT-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Christel DEFOULNY

Date de convocation : 2026

Madame NARME Vanessa a été élue secrétaire et a procédé à l'appel des membres.

Présents : Mesdames Véronique BALDAN, Nathalie DELFRAYSSI-DREIFUSS, Isabelle AUGEREAU, Martine GOUNEAU, Isabelle SARDET-LECOMTE, Marie-Ange RENAUDIE, Vanessa NARME, Anne-Marie LECOMTE, Monique PHILIT

Messieurs Claude BOILEAU, Luc VENTRE, RATTEZ Pascal, GOTREAU Serge

Excusée : Madame Françoise VEDRINE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est donc atteint.

Il est rappelé que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé à tous les membres de la Commission administrative. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Madame la Présidente aborde ensuite l'ordre du jour :

Compte Financier Unique 2025

Affectation du résultat

Budget primitif 2026

Plan bleu ou Gestion des crises

Questions diverses

Madame Nathalie DELFRAYSSI-DREIFUSS en charge des finances du CCAS présente le compte unique financier 2025 et le budget primitif à l'assemblée. Il en découle les 3 délibérations suivantes afin de valider le compte financier unique et le vote du budget.

28-04-2026-01 : Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, la commission administrative du CCAS ,

- PREND acte de la présentation faite par, conseiller délégué aux finances, du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi

2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		13 700,00		73 026,24		86 726,24
Opérations de l'exercice	91 286,49	127 589,79	39 528,82	29 832,06	130 815,31	157 421,85
TOTAUX	91 286,49	141 289,79	39 528,82	102 858,30	130 815,31	244 148,09
Résultats de clôture		50 003,30		63 329,48		113 332,78

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, approuvent le CFU.

28-04-2026-02 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Commission administrative du CCAS,
Après avoir entendu le CFU 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 50 003,30 € et un excédent d'investissement de 63 329,48 €,

Décide d'affecter la somme de 27 000 € en réserve au budget (article 1068).

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition.

28-04-2026-03 : BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président procède à compter du 1^{er} janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Sur proposition de Madame Nathalie DELFRAYSSI-DREIFUSS, la commission administrative du CCAS après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026

qui se présente ainsi :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 226 589,74 €, à savoir :

Chapitre 011, Charges à caractères générales	91 362,08 €
Chapitre 012, Charges du personnel	35 350,00 €
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	3 200,00 €
Chapitre 66, Charges financières	6 762,46 €
Chapitre 023, Virement à la section d'investissement	87 415,20 €
Chapitre 68, dotations aux provisions	2 500,00 €

Recettes de fonctionnement :226 589,74 €, à savoir :

Chapitre 013, Atténuations de charges	680,00 €
Chapitre 70, Produits des services du domaine	2 500,00 €
Chapitre 74, Dotations et participations	17 000,20 €
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	100 100,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	82 448,00 €
chapitre 78 Créances douteuses	858,24 €
Chapitre 02 Résultat antérieur	23 003,30 €

Dépenses d'investissement : 181 309,27 €, à savoir :

Chapitre 16 emprunts et dettes	32 767,95 €
Chapitre 23 opération d investissement	148 541,32 €

Recettes d'investissement : 181 309,27 €, à savoir :

Chapitre 1068, Excédent de fonctionnement	27 000,00 €
---	-------------

Chapitre 021, Virement de la section d'investissement	87 415,20 €
Chapitre 10222 FCTVA	3 064,59 €
Chapitre 165, Dépôts et cautionnements	500,00 €
Chapitre 001 résultat antérieur	63 329,48 €

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition. (Madame Monique PHILIT s'abstient)

Madame Monique PHILIT demande des précisions sur le coût de la maintenance du programme TITANLINK (programme de gestion d'une résidence autonomie), Madame Nathalie CHARLOT donne les informations suivantes :

La maintenance est prise en charge par l'aide de l'ARS pour 2 ans à partir de l'installation du programme soit jusqu'à avril 2028 et que par la suite le tarif sera sur une année de 1000 euros TTC (maintenance, mise à jour, suivi) et de 420 euros TTC pour l'hébergement.

Elle est surprise de la nécessité d'un tel programme pour une résidence dans un milieu rural de 18 logements et craint qu'il y ait moins de contact avec le personnel.

Monsieur Serge GOTREAU explique que lors de l'évaluation externe, ce programme sera un atout.

Monsieur Luc VENTRE demande des précisions diverses lors de la présentation du budget, qui lui sont données, et Nathalie CHARLOT lui propose de lui envoyer l'échéancier des emprunts.

28-04-2026-04 : Mise à jour PLAN BLEU ou GESTION DE CRISE :

Depuis l'épisode caniculaire de 2003 et ses importantes conséquences sanitaires, les établissements hébergeant des personnes âgées ont pour obligation de rédiger un plan de gestion de crise dénommé « plan bleu ».

Élaboré sous la responsabilité de la Vice-présidente du CCAS, le plan bleu ne se limite pas à un simple document destiné à satisfaire aux obligations réglementaires. Il doit s'agir au contraire d'un outil opérationnel connu de tous, régulièrement testé et mis à jour. Initialement dédié aux périodes de forte chaleur, c'est un outil de gestion de crise regroupant l'ensemble des risques auxquels l'établissement est susceptible d'être exposé, associés à la réponse que l'établissement pourra y apporter. L'établissement doit donc élaborer des mesures préventives et correctives, et les faire connaître aussi bien auprès du personnel que des résidents. L'objectif est d'améliorer la réactivité en cas d'alerte et préserver ainsi le bien-être et la santé des résidents mais aussi du personnel, ce quelles que soient les circonstances. Le plan bleu concerne à la fois la gestion d'une crise interne et/ou externe à l'établissement, pouvant induire : - le confinement des résidents, usagers et personnels ; - l'évacuation des résidents, usagers et personnels ; - l'accueil de personnes venant de leur domicile ou du lieu du sinistre ; - l'accueil de personnes venant d'autres établissements.

Mesures et organisation

◆ **Désignation d'un référent pour la résidence autonomie:**

Nom : Claude BOILEAU Vice-président du CCAS

Fonction : Vice-président du CCAS de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

Téléphone : 05 53 22 24 10 (Mairie) 05 53 22 24 16 (CCAS)

Remplaçants en cas d'absence : Christel DEFOULNY, présidente du CCAS et certains membres du conseil d'administration (Véronique BALDAN, Isabelle AUGEREAU, Martine GOUNEAU, Isabelle SARDET-LECOMTE).

◆ **Convention avec un établissement de santé : Centre Hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande**

Le centre hospitalier s'engage à mettre en place son plateau technique afin d'accueillir les résidents du Bois Doré (RA) dans les meilleures conditions si leur état de santé le nécessite.

◆ **Mise en place d'une pièce rafraîchie**

Suite à la lettre circulaire du 10 mai 2004 de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale il a été installé depuis le mois d'août 2004 un climatiseur dans le foyer de la Résidence du Bois Doré en prévention des conséquences d'une nouvelle période de canicule. En 2024, ce dernier a été changé pour la mise en place de 2 climatiseurs, permettant un accueil pour se rafraîchir dans cette salle. Cette salle est utilisée par des associations mais reste partagée en cas de fortes chaleurs.

◆ **Sensibilisation de l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques préventives**

Les hôtesses d'accueil ont été informées de la manière d'agir face aux effets de la chaleur sur la santé par l'intermédiaire des affiches explicatives que la DDASS a fournies.

De plus les personnes avec une santé fragile ont régulièrement la visite d'une infirmière.

Pour ce qui concerne toutes autres crises (épidémie, malaise, incendie, comportement violent, intrusion..) des fiches « réflexes » ont été fournies aux agentes sociales

◆ **Un manuel de gestion des crises : voir fiches de déroulement, registres, fiche d'alerte.**

◆ **L'ensemble de ce protocole sera affiché dans l'établissement**

Un exemplaire du Plan Bleu sera affiché à la RA du Bois Doré

Les membres de la Commission Administrative,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuvent la proposition

Madame Isabelle SARDET-LECOMTE demande à partir de quel âge un administré peut s'inscrire sur le dossier « intempérie-canicule » de la commune. L'information lui sera donnée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **Conseil de vie sociale de la résidence du Bois Doré :** Souhaitent y participer mais n'auront pas droit de vote : Mesdames Véronique BALDAN, Isabelle AUGEREAU, Martine GOUNEAU, Isabelle SARDET-LECOMTE Monique PHILIT. Monsieur Pascal RATTEZ.

En cas de vote, suivant leur présence Madame Christel DEFOULNY ou Monsieur Claude BOILEAU interviendront. Ils sont les seuls à pouvoir le faire.

- **Repas d'été à la résidence du Bois Doré :** la date du 9 juillet 2026 au soir a été retenue. Ce repas se fera sous la forme « d'auberge espagnole », ainsi que des grillades.

Un courrier va être transmis aux résidents, en fonction des retours la date pourra être modifiée si besoin.

- Nathalie CHARLOT informe de la situation d'une résidente Madame X qui a quitté la résidence pour un EHPAD sur Branne. Cette personne est en attente d'une mise sous tutelle, et par conséquent son logement n'est pas vidé, et elle continue de régler le loyer par un virement mis en place. Toutefois, elle avait une aide de la CAF qui a basculé en Gironde suite à la demande de l'EHPAD. L'EHPAD va s'informer s'il y a possibilité de faire accélérer la mise sous tutelle, vu ces conditions. Le CCAS va traiter désormais les loyers en totalité. La fille a repris contact, mais est restée absente plusieurs années, et vu la demande de tutelle, il est impossible de la faire intervenir à ce jour.
- Véronique BALDAN propose de mettre un banc de couleur bleu dans le cadre d'actions de sensibilisation menées partout en France au sujet de la fibromyalgie. Suite à cette proposition, il est proposé de peindre un autre banc sous le thème ' banc de l'amitié »^Ces bancs concerneraient la résidence du Bois Doré.

Monsieur Claude BOILEAU en prend note d'autant plus que les bancs doivent être amenés à être repeints.